

8 mars à Genève : pour tous les goûts

Autor(en): **ogl**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

ELECTIONS AU CONSEIL D'ETAT (NE): LA PORTE ÉTROITE...

Onze candidats pour briguer les cinq sièges du Conseil d'Etat neuchâtelois, cela ne s'était jamais vu! Les trois grands partis du canton qui se partagent les sièges de l'exécutif (2 socialistes, 2 libéraux, 1 radical) présentent chacun deux candidats, le Parti ouvrier et populaire y vont de leurs deux leurs, dont une femme, et le Parti socialiste ouvrier, de son côté, propose aussi deux femmes au choix populaire; alors que le 11e candidat est soutenu par l'Union suisse des paysans et les écologistes.

Avec les trois candidates au Conseil d'Etat, Mmes Frédérique Steiger-Béguin (POP), Claire Magnin et Fabienne Chevalley (PSO), il s'agit donc triplement d'une première puisque, jusque là, aucune femme n'avait brigué le siège de conseillère d'Etat. Et même si la répartition des forces en présence ne laisse aucune chance à ces candidates de forcer la porte de l'exécutif cantonal, leur présence dans la discussion pré-électorale et l'inhabituelle affluence à l'élection apporte un intérêt nouveau pour l'enjeu démocratique et l'affrontement des idées à ce niveau. Nul doute aussi que les chiffres danseront quelque peu au soir du 31 mars, à l'issue du premier tour de scrutin... — (alg)

FEU ROUGE POUR LES PATROUILLEUSES SCOLAIRES (GE)

Non, la gentille dame qui aide chaque jour vos enfants à traverser la route près de leur école n'est pas une « petite maman bénévole », comme on l'entend parfois...

C'est une auxiliaire administrative rattachée au Bureau cantonal de la circulation et chargée d'assurer ponctuellement la sécurité des écoliers sur les passages à piétons particulièrement dangereux. Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il gèle, elles sont aujourd'hui 163 à travailler aux points... chauds de la ville, selon des horaires à la carte et une rétribution de 25,80 francs à l'heure (+ 8 % pour les vacances).

En quinze ans d'activité, les patrouilleuses scolaires n'avaient jamais inquiété l'administration par de quelconques revendications, hormis les propositions répétées et dynamiques de l'une d'entre elles, touchant à l'étude du port d'un manteau « officiel » pour améliorer leur sécurité et leur confort sur les lieux de travail.



Pourtant, c'est bien d'une pétition des patrouilleuses que le Grand Conseil a été saisi en décembre dernier. L'idée des manteaux ayant fait son chemin, une proposition précise est faite dans ce sens, mais elle est assortie de revendications nettement plus audacieuses: reconnaissance de leur activité comme profession d'utilité publique, vacances payées (au-delà des 8 %), visite médicale annuelle gratuite, primes d'ancienneté, participation de l'Etat à leur caisse-maladie et, en cas d'accident professionnel, 100 % du salaire payé, sans limitation.

Car, entre-temps, un mouvement d'intérêt formé autour de Mme Pilar Ricotti, l'initiatrice de l'idée des manteaux, a abouti à la constitution d'une association. Cette pétition concrétise leur besoin de redéfinir leur statut et d'acquiescer un certain nombre d'avantages sociaux, en regard des responsabilités et des risques qu'elles encourent quotidiennement.

A leur vive déception, le Grand Conseil refuse d'entrer en matière sur le sujet, encouragé d'ailleurs par Guy Fontanet, chef du Département de Justice et Police, qui est d'avis qu'en mettant le doigt dans l'engrenage, les pétitions de ce style vont affluer! Le tout est donc renvoyé au Conseil d'Etat et les patrouilleuses scolaires attendront.

Cet échec temporaire est significatif des difficultés qu'une petite corporation — exclusivement féminine, de surcroît — peut rencontrer dans l'expression de revendications, certes légitimes, mais dépassant les obligations légales.

En fait, la « visibilité » qu'elles réclament sur les routes, elles ont à la con-

quérir également sur le plan politique et administratif par une meilleure connaissance du système et de la stratégie des appuis.

Ce ne sera pas chose facile, si l'on sait qu'à la suite d'une déclaration de la présidente de l'association au journal télévisé, chaque patrouilleuse a reçu l'ordre du département de ne plus s'adresser à la presse sans autorisation. Dans notre cas, cette autorisation leur a d'ailleurs été refusée... Jusqu'où l'intimidation peut-elle mener? A vous de jouer, Mesdames! — (mm)

8 MARS A GENEVE: POUR TOUS LES GOUTS

De nombreuses activités sont organisées à Genève pour célébrer la journée internationale des femmes et tout spécialement son septante-cinquième anniversaire. Au BIT aura lieu une réunion à laquelle sont conviées toutes les personnes intéressées: après un programme musical on pourra y entendre des témoignages sur la situation des femmes travailleuses dans le monde. Au Palais des Nations, on pourra visiter une exposition d'œuvres d'art par ou sur les femmes, ainsi qu'une exposition de livres. D'autres organisations présenteront aussi des expositions: le HCR, l'UIT, l'OMS avec « Les Femmes inventeurs », etc.

Le jeudi 7 mars, à l'OMS se tiendra une table ronde sur le thème: « Le sexe est-il important »?

d'un canton à l'autre

Les 6, 7 et 8 mars, une conférence sur « Les femmes et la paix » est organisée au Palais des Nations par un groupe d'organisations non gouvernementales dont « Femmes pour la paix ». Elle a pour but de permettre aux femmes de différents pays d'échanger leurs expériences concrètes de travail pour la paix, de préparer des stratégies qui pourront être présentées au Forum de Nairobi, d'étudier les contributions des Nations Unies à la paix, etc. Dans le cadre de cette conférence, les participantes assisteront à une session de la Conférence sur le Désarmement.

Le 8 mars « Femmes pour la paix » (Suisse) présentera aux autorités des Nations Unies une cargaison de cartes postales leur demandant d'agir plus pour la paix. Le camp des femmes pour la paix réouvrira les portes de sa caravane installée dans un parking sur la Place des Nations. — (ogl)

Pour tous renseignements, téléphonez à Raymonde Martineau, 022/34 50 11, int. 2127.

Pour la conférence « Les Femmes et la Paix », s'informer auprès de WILPF, tél. 022/33 61 75 et 34 62 39.

LE CONSEIL D'ETAT DIT NON AUX PROSTITUEES (GE)

Actuellement, les prostituées genevoises doivent normalement avoir cessé depuis 3 ans d'exercer leur métier pour obtenir un certificat de bonne vie et mœurs (CBVM). Or, de nombreux employeurs exigent ce certificat qui est, obligatoire pour ouvrir un commerce ou obtenir un certificat de capacité ou de maîtrise. En mai 1982, l'association Aspaspie déposait devant le Grand Conseil une pétition demandant que les prostituées puissent recevoir un CBVM au plus tard au moment où elles souhaitent se recycler. La Commission des pétitions du Grand Conseil a estimé qu'un délai d'attente d'une année était raisonnable et a proposé au Conseil d'Etat de modifier l'article de la loi qui permet des dispenses : il ne faudrait plus exiger une conduite « particulièrement méritoire ». Or, le Conseil d'Etat a dit non. Dans son optique, le CBVM perdrait sa valeur si l'autorité le délivrait à des personnes dont « l'honorabilité devait, dans un passé relativement récent, être déniée avec certitude ». Car, une prostituée ne saurait être honorable pour des « raisons qui tiennent essentiellement au caractère de cette personne, à sa mentalité, voire à son psychisme » !

Pour refuser le préavis de la Commission des pétitions, le Conseil d'Etat a invoqué un récent arrêt du Tribunal administratif qui a reconnu à une personne reconverte le droit d'avoir son CBVM avant les 3 ans fatidiques. Mais ce cas prétexte, cette unique jurisprudence dont l'officier de police devrait dorénavant s'inspirer pour appliquer plus soigneusement la notion de conduite particulièrement méritoire, ne donne aucun critère clair d'appréciation. Il s'agissait en l'occurrence d'une femme qui avait quitté le métier après 18 ans de prostitution, s'était mariée et, ayant travaillé seize mois comme serveuse, avait besoin du CBVM pour tenir le café de son mari.

L'Association Aspaspie attend désormais la réaction du Grand Conseil. Pour sa part, elle réaffirme que la prostitution est une activité légale, qu'à sa base il y a un contrat entre deux personnes majeures et consentantes, que le nombre de clients est un multiple du nombre de prostituées, que l'on n'a pas à condamner les péripatéticiennes tout en ignorant leur clientèle. La société devrait aussi s'interroger sur les raisons qui amènent les femmes à se prostituer. — (asg)

... et le samedi matin,

nos agences de Bellevue, de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Plainpalais, de la Servette, de Vernier et de Vésenaz sont à votre disposition.

Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 022 28 00 11

Votre banque cantonale

BCC 